

LE BUDGET DE L'AGENCE

A sa huitième session, la Conférence générale a approuvé le budget de l'Agence pour 1965; il s'élève à 10 406 000 dollars, contre 9 812 000 dollars pour 1964. On trouvera au tableau qui figure à la fin du présent article une ventilation du budget global.

Le budget est divisé en deux parties : budget ordinaire et budget d'opérations. Le budget ordinaire couvre les dépenses d'administration de l'Agence et les dépenses afférentes aux groupes d'experts, aux missions spéciales, aux colloques et conférences, à la documentation et à l'information et aux services scientifiques et techniques.

Conformément au Statut de l'Agence, ces dépenses sont couvertes par les contributions des Etats Membres, qui sont calculées d'après un barème des quotes-parts établi chaque année. Le barème pour 1965 a été établi d'après le barème de l'Organisation

des Nations Unies pour 1964. On estime que les sommes mises en recouvrement représenteront un montant de 7 713 000 dollars, soit un accroissement de 6,8 %; toutefois, plus des trois quarts de cet accroissement seront compensés par les sommes portées au crédit des Etats Membres du fait de la répartition de l'excédent de caisse pour 1962.

Le budget d'opérations est financé par des contributions volontaires; il est divisé en deux parties : Fonds d'exploitation I, consacré à certains projets de laboratoire et de recherche, et Fonds d'exploitation II, consacré à l'assistance technique, à la formation et aux contrats de recherche.

Les contributions volontaires sont versées à un Fonds général créé à cet effet; les montants nécessaires aux opérations sont virés selon les besoins au Fonds d'exploitation correspondant, après approbation par le Conseil des gouverneurs.

Budget ordinaire

	1963 Dépenses effectives	1964 Budget	1965 Prévisions
Conférence générale	243 434	261 000	248 000
Conseil des gouverneurs	331 881	365 000	340 500
Groupes d'étude et comités	163 592	170 000	180 000
Missions spéciales	41 632	70 000	60 000
Journées d'études, colloques et conférences	144 583	120 000	160 000
Documentation et information	171 672	222 500	213 500
Services scientifiques et techniques ;			
services de laboratoire	1 106 346	1 203 500	1 393 500
Traitements et salaires	2 952 088	3 193 000	3 400 000
Dépenses communes de personnel	1 090 635	1 229 500	1 269 000
Voyages officiels du personnel	159 561	150 000	178 000
Dépenses de représentation et de réception	31 806	32 500	32 500
Charges communes, matériel et fournitures	456 383	427 500	463 000
TOTAL	6 893 613	7 444 500	7 938 000

Budget d'opérations

	1963 Montant effectif	1964 Budget	1965 Prévisions
Fonds d'exploitation I			
Laboratoire	225 329	229 500	199 000
Projet de Monaco	55 377	40 000	40 000
Centre de physique théorique	-	250 000	278 000
Dépenses autorisées mais non engagées	29 648	-	-
TOTAL	310 354	519 500	517 000
Fonds d'exploitation II			
Echanges et formation	610 642	873 000	875 000
Assistance technique	712 320	807 000	874 000
Contrats de recherche	112 480	168 000	202 000
Dépenses autorisées mais non engagées	131 606	-	-
TOTAL	1 567 048	1 848 000	1 951 000
TOTAL GENERAL	1 877 402	2 367 500	2 468 000

Recettes du Fonds général

	1963 Montant effectif	1964 Budget	1965 Prévisions
Contributions volontaires	1 394 578	2 000 000	2 000 000
Contributions volontaires spéciales	40 816	290 000	318 000
Recettes diverses	45 109	50 000	50 000
Retraits sur le solde	72 168	-	75 000
TOTAL	1 552 671	2 340 000	2 443 000

Contributions volontaires

<u>Année</u>	<u>Objectif</u>	<u>Promesses de contributions a/</u>	<u>Pourcentages</u>
1959	1 500 000	1 183 044	78,9
1960	1 500 000	996 103	66,4
1961 <u>b/</u>	1 800 000	1 220 384	67,8
1962 <u>b/</u>	2 000 000	1 339 654	67,0
1963 <u>b/</u>	2 000 000	1 437 394	71,9
1964 <u>b/</u>	2 000 000	1 310 980	65,5

a/ Jusqu'au 30 septembre 1964.

b/ A l'exclusion des contributions spéciales.

	1963 Montant effectif	1964 Budget	1965 Prévisions
Bourses et formation	858 302	1 110 882	1 112 000
Assistance technique	1 131 534	1 320 500	1 387 000

LE BUDGET GLOBAL

	1963 Montant effectif	1964 Budget	1965 Prévisions
RECETTES			
Budget ordinaire			
Contributions régulières des Membres	6 159 522 ^{a/}	7 220 000	7 713 000
Recettes diverses	262 889	224 500	225 000
Total du budget ordinaire	6 422 411	7 444 500	7 938 000
Fonds général			
Contributions volontaires	1 394 578	2 000 000	2 000 000
Contributions volontaires spéciales	40 816	290 000	318 000
Recettes diverses	45 109	50 000	50 000
Retrait sur le solde	72 168	-	75 000
Total partiel	1 552 671	2 340 000	2 443 000
Fonds d'exploitation I			
Economies sur les opérations des années précédentes	35 861	-	-
Redevances pour services rendus	19 531	27 500	25 000
Redevances pour travaux de recherche	32 075	-	-
Recettes diverses	439	p. m.	p. m.
Total partiel	87 906	27 500	25 000
Fonds d'exploitation II			
Economies sur les opérations des années précédentes	215 822	-	-
Redevances pour services rendus	-	p. m.	p. m.
Recettes diverses	21 003	-	-
Total partiel	236 825	-	-
Total des dépenses d'opérations	1 877 402	2 367 500	2 468 000
TOTAL GENERAL	8 299 813	9 812 000	10 406 000

DEPENSES

Budget ordinaire	6 893 613	7 444 500	7 938 000
Fonds d'exploitation I	310 354	519 500	517 000
Fonds d'exploitation II	1 567 048	1 848 000	1 951 000
TOTAL	8 771 015 ^{a/}	9 812 000	10 406 000

^{a/} Au 31 décembre 1963.

Faisant observer que l'objectif de 2 millions de dollars pour les contributions volontaires n'avait pas été modifié depuis 1962, le Conseil a déclaré qu'il désirait "souligner qu'il est nécessaire d'augmenter d'urgence les ressources destinées au financement des programmes d'assistance technique et de formation de l'Agence, et espère que les Etats Membres répondront à l'appel lancé par la Conférence générale plus largement qu'au cours des dernières années. Les Etats Membres ont répondu un peu plus largement en 1963 qu'en 1962, mais le montant des contributions volontaires au Fonds général est toujours très insuffisant, comme le montre le tableau figurant à la page 28."

En plus des montants provenant des Fonds d'exploitation, on espère que certaines ressources seront fournies par le Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies (PEAT). Comme aucune prévision exacte ne pouvait être faite au sujet des fonds qui pourraient être disponibles, le budget a été établi dans l'hypothèse que leur montant ne serait pas inférieur à celui de 1964. L'ensemble des ressources provenant du Fonds d'exploitation II et du PEAT se présenterait donc de la façon indiquée au tableau reproduit à la page 29.

Objectifs annuels pour les contributions volontaires (millions de dollars). Les parties sombres représentent les montants promis, à l'exclusion des contributions spéciales pour 1961 et les années suivantes. Pour 1964, il s'agit des chiffres au 30 juin.

